POLITIQUE ANTIDOPAGE D'ATHLÉTISME CANADA

1. Objectif

Athlétisme Canada (AC) et ses associations provinciales et territoriales (ci-après dénommées les « organismes de régie ») s'engagent à respecter les principes de bonne gouvernance et de conduite éthique, ainsi qu'à favoriser un environnement sûr, respectueux et accueillant dans le domaine de l'athlétisme (c'est-à-dire l'athlétisme sur piste, le para-athlétisme, le cross-country, ainsi que la course sur route, en montagne et sur sentier) à tous les niveaux : national, provincial/territorial et de club.

La présente politique antidopage décrit l'engagement d'Athlétisme Canada et de ses associations provinciales et territoriales membres en faveur d'un sport sans dopage et renforce leur conformité aux normes antidopage nationales et internationales.

2. Portée et application

La présente politique s'applique à tous les membres des organismes de régie, y compris, mais sans s'y limiter, les athlètes, les entraîneurs, le personnel de soutien, les officiels et les administrateurs qui participent à des activités, programmes ou événements sanctionnés par Athlétisme Canada ou ses associations provinciales et territoriales membres.

La participation à des activités sanctionnées vaut l'acceptation de se conformer à la présente politique, au Programme canadien antidopage (PCA) et, le cas échéant, aux règles antidopage de World Athletics, de World Para Athletics et de World Masters Athletics.

3. Cadre de gouvernance

Les organismes de régie adoptent et respectent pleinement le PCA, qui est administré par Sport Intégrité Canada.

Le PCA est le cadre national canadien de lutte contre le dopage et comprend des éléments tels que :

- Contrôles en compétition et hors compétition
- Initiatives d'éducation et de sensibilisation
- Les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT)
- La gestion des résultats et les sanctions en cas de violation des règles antidopage

Le PCA est conforme au Code mondial antidopage et à tous les standards internationaux qui y sont associés. La version 2021 du PCA est actuellement en vigueur.

4. Conformité internationale

En plus du PCA, les membres d'Athlétisme Canada et de ses associations provinciales et territoriales sont soumis aux règles et procédures antidopage de :

- World Athletics et l'Unité d'intégrité de l'athlétisme (AIU)
- World Para Athletics (pour les athlètes paralympiques)
- World Masters Athletics

Ces fédérations internationales opèrent conformément au Code mondial antidopage et appliquent leurs propres systèmes de contrôle, de gestion des résultats et de sanctions, en particulier dans le cadre de compétitions internationales.

5. Responsabilités des athlètes

Les athlètes ont le devoir personnel de :

- Concourir dans le respect des règles et défendre les valeurs du fair-play
- Comprendre et respecter les règles antidopage, y compris le PCA et les règles des fédérations internationales
- Se soumettre à un contrôle antidopage quand ils sont sélectionnés
- Suivre la formation requise et déclarer tout médicament ou complément alimentaire susceptible de contenir des substances interdites

Tout manquement à ces obligations peut entraîner des sanctions, notamment la disqualification, la suspension ou l'inéligibilité définitive.

6. Formation et sensibilisation

Les organismes de régie soutiennent la formation continue en matière de lutte contre le dopage afin de responsabiliser les athlètes et le personnel d'encadrement. Cela inclut les programmes de formation et les ressources de Sport Intégrité Canada destinés à aider les personnes à reconnaître et à éviter les risques liés au dopage.

7. Contrôles et application

Les organismes de régie soutiennent les mesures rigoureuses de contrôle antidopage mises en œuvre par Sport Intégrité Canada et les organismes internationaux compétents. Les athlètes peuvent être soumis à des contrôles en compétition et hors compétition, avec ou sans préavis.

8. Conséquences des violations

Les violations du PCA ou des règles antidopage internationales peuvent entraîner des sanctions telles que décrites dans le code correspondant, notamment :

- La divulgation publique des infractions
- Des suspensions temporaires ou permanentes
- La perte des résultats, des titres et des classements

Les organismes de régie appliqueront toutes les sanctions imposées par Sport Intégrité Canada, World Athletics, World Para Athletics et World Masters Athletics.

9. Signalement et protection des lanceurs d'alerte

Les organismes de régie encouragent toute personne ayant connaissance d'une infraction aux règles antidopage ou ayant des soupçons à ce sujet à la signaler à Sport Intégrité Canada, à World Athletics, à World Para Athletics ou à World Masters Athletics par le biais de leurs mécanismes de signalement confidentiels. Aucune mesure de représailles à l'encontre des lanceurs d'alerte ne sera tolérée.

10. Révision et mises à jour de la politique

La présente politique est révisée périodiquement et mise à jour afin d'assurer sa conformité continue avec les cadres antidopage nationaux et internationaux. La version la plus récente de la PCA est disponible sur **le site Web de Sport Intégrité Canada**.

Coordonnées

- Pour obtenir des ressources supplémentaires et de plus amples informations concernant la PCA, veuillez contacter Sport Intégrité Canada :
    - Appel sans frais : 1-800-672-7775
    - En ligne : www.SportIntegrityCanada.ca
    - **Signalez les cas de dopage**. Vous pouvez envoyer des informations ou des preuves concernant le dopage et/ou la manipulation de compétitions à la ligne d'assistance de SPORT INTÉGRITÉ CANADA :
        - Envoyez un SMS au 1-888-441-2237
        - Appelez le 1-888-441-2237
        - WhatsApp : 1-888-441-2237
        - Envoyez un courriel à doping@sportintegrity.realresponse.org
        - En ligne : https://sportintegrity.ca/fr/signalement-dopage

- Pour les ressources antidopage de World Athletics : https://worldathletics.org/about-iaaf/anti-doping
- Pour toute question relative à la lutte contre le dopage chez Athlétisme Canada : https://athletics.ca/fr/contactez-nous/